



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04-77-44-51-96

PV N° 15 DU SAMEDI 26/11/2022

Réunion du 21 novembre 2022

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709
- Secrétaire : Jean Claude LIGOUT

INDISPONIBILITES

- M. MOTTET Maxime : les 26 et 27 novembre, reçu le 18/11 = indisponibilité tardive
- M. TOK Berat : les 26 et 27 novembre, reçu le 16/11 = indisponibilité tardive
- M. BISSUEL Noé : les 3 et 4 décembre, reçu le 18/11 = indisponibilité tardive
- M. DIEUX Jason : les 26 et 27 novembre, reçu le 16/11 = indisponibilité tardive
- M. VATAN Boris : les 20 et 27 novembre, reçu le 15/11 = indisponibilité tardive

REUSSITE EXAMEN ARBITRES

- M. BEN MOSBAH Adem 06 14 10 80 40
- M. BEN MOSBAH Jamel 06 50 26 99 09
- M. CHERIF Zinedine 07 49 33 44 62
- M. COLLANGES Antoine 06 65 34 27 22
- M. DO RAMO BERRY Carlos 06 21 53 19 75
- M. DUGELET Tom 06 49 24 90 36
- M. MICHAELIAN Oscar 06 20 29 06 62
- M. POYET Hugo 06 71 26 24 70
- M. NIEPCE Corentin 06 78 31 96 22
- M. TRONCY Denis 06 51 80 93 65 - 06 74 80 64 19

RAPPEL AUX ARBITRES

- Pour toutes rencontres, les joueurs et arbitres porteurs de lunettes, doivent impérativement être munis de lunettes adaptées sous peine de ne pouvoir jouer la rencontre

- LES INDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR AU MOINS 3 SEMAINES A L'AVANCE. Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.

- Lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match amical, vous devez OBLIGATOIREMENT en avvertir votre désignateur, via un sms.

INFO IMPORTANTE aux ARBITRES

- Rapport disciplinaire

Messieurs les arbitres, pour vos rapports de match, uniquement en cas de carton rouge, merci de les saisir OBLIGATOIREMENT sur votre portail OFFICIEL dans les 48h MAXI. (Faire vos rapports par ordinateur car beaucoup de rapports ne nous parviennent pas lors de la saisie sur votre téléphone)

La C. A. rappelle à tous les arbitres que seules les exclusions (directe ou 2 avertissements, incidents de match (avant, pendant, après...) ou tout évènement particulier qui doit être porté à la connaissance de la Délégation doivent faire l'objet d'un rapport détaillé. Il n'est pas nécessaire de faire un rapport pour les simples avertissements.

- Pour les remplacements des joueurs, n'oubliez pas de les notifier sur la tablette ou la feuille de match.